2nd CHANCE

Une seconde chance pour votre avenir



inFormaTif

Couverture du contrat 2nd chance :

Gratuité de la scolarité (hors frais de matériels et consommables) en cas d'échec à l'examen pour l'année qui suit la présentation du candidat sous les conditions suivantes :

1/ justifier d'un taux de présence en cours au minimum de 90%.

2/ s'être présenté à toutes les épreuves de l'examen cité en référence.

3/Avoir adhéré au contrat seconde chance au plus tard le mois de septembre de l'année du passage de l'examen cité en référence.

4/ Etre à jour du paiement de la scolarité.

5/ S'être acquitté du paiement de l'assurance 2nd chance.

Cette offre est valable en cas d'échec à l'examen, uniquement pour l'année suivante de la formation initiale.

Les cours seront dispensés dans les domaines (unités de valeur) auxquels les candidats n'auront pas obtenu la moyenne.

Informatif s'engage pour votre réussite

inFormaTif

Les +

- Nous vous laissons la possibilité de souscrire à ce contrat jusqu'à un mois après le début de votre formation.

-Seulement 6% du cout de votre année de passage d'examen.
Exemple:
Pour un Cap esthétique sans EG
Coût de l'année d'examen (3700€)x 6%= 222€.